



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 24 février 2020 à 20 heures 00 minutes  
à la mairie

**Présents :** M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DION Nathalie, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy.

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** M. MONToux François.

**Secrétaire de séance :** Mme DEBELLE Muriel.

**Président de séance :** M. BOUCHET Roland,

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 20 janvier 2020.

### 2020-006 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### 2020-007 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la commune et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	776 851,11	776 851,11	884 210,42	884 210,42
Réalisé :	94 055,66	65 752,19	782 184,41	798 934,20
Résultat de clôture de 2018		20 296,44		97 903,42
Reste à réaliser :	43 234,50			
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>8 007,03</b>			<b>114 653,21</b>
Résultat global :	<b>EXCEDENT de 63 411,68</b>			

### 2020-008 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	16 749,79
- un excédent reporté de :	97 903,42
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	114 653,21
- un déficit d'investissement de :	8 007,03
- un déficit des restes à réaliser de :	43 234,50
Soit un déficit de financement de :	51 241,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	114 653,21
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	51 241,53
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	63 411,68
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	8 007,03

### **2020-009 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU C.C.A.S.**

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 du C.C.A.S., après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **2020-010 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU C.C.A.S.**

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 du C.C.A.S. et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :			901,71	901,71
Réalisé :			173,75	300,00
Résultat de clôture de 2018				591,71
Reste à réaliser :				
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>				<b>717,96</b>
Résultat global :	<b>EXCEDENT de 717,96</b>			

### **2020-011 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU C.C.A.S.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	126,25
- un excédent reporté de :	591,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	717,96
- un déficit d'investissement de :	0
- un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un déficit de financement de :	0
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	717,96
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	717,96
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	0

### **2020-012 BUDGET DU C.C.A.S - CLOTURE DEFINITIVE ET REPRISE DE L'EXCEDENT**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-067 du 14 octobre 2019 modifiant l'organisation et le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de clôturer le budget du C.C.A.S. au 31 décembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Trésorier de Vivonne à reprendre l'excédent de la section de fonctionnement du budget du C.C.A.S. et de l'intégrer dans le budget de la commune, exercice 2020,
- d'autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget du C.C.A.S.

### **2020-013 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU COMMERCE**

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 du commerce, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 2020-014 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU COMMERCE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 du commerce et arrête les comptes :

	<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	19 375,61	19 375,61	27 222,92	27 222,92
Réalisé :	6 532,79	10 501,31	24 777,10	24 960,53
Résultat reporté de 2018		8 447,63	45,93	
Reste à réaliser :				
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>12 416,15</b>		<b>137,50</b>
Résultat global :	<b>12 553,65</b>			

## 2020-015 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU COMMERCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	183,43
- un déficit reporté de :	45,93
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	137,50
- un excédent d'investissement de :	12 416,15
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	137,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	137,50
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	12 416,15

## 2020-016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU LOTISSEMENT

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 du lotissement de « La Touche », après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 2020-017 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 du lotissement de « La Touche » et arrête les comptes :

	<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	296 727,19	296 727,19	1 124 923,07	1 124 923,07
Réalisé :	114 565,88	146 727,19	166 880,18	137 267,38
Résultat reporté de 2018	146 727,19			924 823,07
Reste à réaliser :				
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>114 565,88</b>			<b>895 310,27</b>
Résultat global :	<b>EXCEDENT de 780 744,39</b>			

## 2020-018 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	29 612,80
- un excédent reporté de :	924 923,07
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	895 310,27
- un déficit d'investissement de :	114 565,88
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	114 565,88
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	895 310,27
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	895 310,27
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	114 565,88

#### **2020-019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA SALLE POLYVALENTE**

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 de la Salle Polyvalente, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **2020-020 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Maurice GREMILLON, adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la Salle Polyvalente et arrête les comptes :

	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	32 626,49	32 626,49	35 803,30	35 803,30
Réalisé :	21 115,05	12 073,59	25 777,92	25 777,92
Résultat reporté de 2018		20 552,90		
Reste à réaliser :				
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>11 511,44</b>		<b>0,00</b>
Résultat global :	<b>EXCEDENT de 11 511,44</b>			

#### **2020-021 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA SALLE POLYVALENTE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	0,00
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un excédent d'investissement de :	11 511,44
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	11 511,44
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 :	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	11 511,44

#### **2020-022 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT) DU BUDGET DU COMMERCE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget du commerce, à l'article 2188 (chapitre 21) à hauteur de 4 843,00 €.

#### **2020-023 ACCUEIL JEUNES - TARIFS DES VACANCES DE PRINTEMPS DE 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs des activités proposées pour les vacances de printemps 2020, à savoir :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 12 à 17 ans	Bowling à Fontaine le Comte	5,80 €
	Foot en salle à Migné-Auxences (2 heures)	7,00 €
	Karting à Rouillé (2 sessions de 10)	25,00 €

#### **2020-024 ACCUEIL JEUNES - REDEVANCE D'ADHESION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que cette redevance s'appliquera en année scolaire et non en année civile, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

#### **2020-025 MUTUALISTE SOCIALE AGRICOLE CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le renouvellement de la convention « accueil de loisirs-périscolaire » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,
- donne délégation de signature à Monsieur le Maire.

#### **2020-026 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 8/35<sup>ème</sup>, pour entretenir les locaux de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique

- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **2020-027 FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement, incluant le petit déjeuner et le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas suivront les taux maximums prévus par les textes.

#### **2020-028 CONTRAT DE MAINTENANCE DES HOTTES DE CUISINE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'offre de HOTTE SECURITE POITOU CHARENTE (PROSERVICES SECURITE), pour un montant de 840,00 € T.T.C. pour les deux équipements, ainsi que le contrat de maintenance y afférent,
- donne délégation de signature à Monsieur le Maire.

#### **2020-029 ADHESION AU NOUVEAU CONTRAT DE CAPTURE DES ANIMAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse ce nouveau contrat avec le SACPA pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2020.

**2020-030 CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET DE GESTION  
DE COLONIES DE CHATS LIBRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse cette convention avec la fondation CLARA pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2020.

**2020-031 MODIFICATION DES STATUTS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain,
- demande à Madame la Préfète de la Vienne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

**2020-032 AVIS SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)  
DU BASSIN DU CLAIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet du S.A.G.E. du Clain.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- le coût d'un repas à la cantine scolaire se monte à 6,70 € pour l'année 2019 contre 5,88 € pour l'année 2018,
- la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne nous octroie une subvention de 100 000,00 € en financement des travaux de réaménagement et d'extension du groupe scolaire Paul Baudrin,
- les terrains du lotissement privé route de Vaintray se vendent bien,
- un des deux derniers lots du lotissement communal de La Touche est réservé et quelqu'un a pris contact ce jour et est fortement intéressé pour le dernier.

Le conseil municipal a procédé à l'élaboration du bureau de vote pour les scrutins des élections municipales du 15 et 22 mars 2020 de 8 h à 18 h.

Fait à ASLONNES, le 25 février 2020  
Le Maire,  
Roland BOUCHET

